

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 4 Mai

## LE VOTE OBLIGATOIRE

Il est de nouveau question du vote obligatoire.

Une proposition de M. Guillemet, député de la Vendée, vient de le remettre en discussion. Il ne faut pas s'en étonner. Cela devait arriver et ce qui, dans un régime démocratique, doit aussi arriver, c'est qu'un jour ou l'autre cette proposition sera adoptée.

Elle est, en effet, une conséquence naturelle et, nous n'hésitons pas à le dire, nécessaire, du suffrage universel.

Toutes les fois que l'on rapproche le nombre des inscrits du nombre des votants, dans une élection quelconque, il est impossible de n'être pas frappé du prodigieux écart qui, le plus souvent, sépare ces deux chiffres.

Même dans les élections où la lutte est la plus vive, cet écart reste considérable.

Lorsque l'Assemblée nationale accorda à la solution républicaine cette voix de majorité justement fameuse, qui, d'année en année, dans nos assemblées politiques, comme dans la France entière, allait croître dans une si forte proportion, un illustre soldat — du moins la chronique le raconte — se demanda quelle était cette voix ? Cela le tourmentait, dit-on ; à plusieurs reprises il parcourut la liste des votants. A la fin il s'arrêta et, de guerre lasse, voyant le nom qui était le dernier inscrit — c'était celui de M. Wolowski — il s'écria : « Oh, ces Polonais ! ces Polonais ! ils n'en feront jamais d'autres ! »

Le suffrage universel, lui, n'a pas la ressource qui permettait au maréchal d'exercer sa clairvoyance. Bien que les listes d'émargement puissent, le cas échéant, permettre de savoir qui a ou qui n'a pas voté, le public l'ignore, et le chiffre des abstentions va s'augmentant.

Il s'agit là cependant d'une obligation

dont l'accomplissement est, pour le citoyen, à la fois un honneur et un devoir. Dans nos codes, la privation du droit de voter n'est-elle pas une des pénalités les plus graves ?

Pour le conquérir, pour conserver ce droit précieux entre tous, la France, et aussi les autres nations, n'ont-elles pas fait les plus grands efforts, et plus d'une fois ne sont-elles pas allées jusqu'à des changements de régime, jusqu'à des révolutions ?

A tous les points de vue, et au point de vue civique plus qu'à tout autre, c'est, de la part d'un citoyen, un acte coupable que de ne pas voter, surtout si c'est par négligence ou par indifférence qu'il ne se rend pas au scrutin. Il est libre de ne pas voter, dira-t-on. Nullement ; il n'en est pas plus libre que de ne pas s'acquitter des obligations du service militaire ou de celles de l'impôt.

En se substituant au droit divin, puis au suffrage censitaire, le suffrage universel, si longtemps revendiqué par ceux qui en jouissent aujourd'hui, leur crée un devoir absolu envers la collectivité dont ils font partie. S'ils ne prennent même pas la peine de se rendre jusqu'à l'urne pour y déposer un bulletin, à quoi bon leur maintenir ce droit qui a pour corollaire ce strict devoir ? D'autre part, est-il permis à la collectivité, dont émane le droit populaire, de laisser un certain nombre de ses membres s'affranchir d'une obligation aussi primordiale, aussi impérieuse ?

Le tolère-t-on, le suffrage universel n'est plus qu'un vain mot, puisqu'alors il appartient à un plus ou moins grand nombre de citoyens de lui enlever ce caractère d'universalité qui est sa force en même temps que sa raison d'être et son principe. En un mot, il y a là une atteinte des plus graves portée aux droits de la nation, en même temps qu'aux institutions qu'il s'est librement données.

Nous prévoyons bien l'objection souvent formulée et qu'on va, sans nul doute, répéter une fois de plus. Dans une élection, dira-t-on, un électeur a le droit de s'abste-

nir, si aucun des candidats en présence n'est jugé par lui capable ou digne de représenter son opinion.

Rien n'est plus vrai ; l'abstention est un droit, mais à une condition, c'est qu'elle soit volontaire. Un électeur a parfaitement le droit de ne pas voter pour un tel ou un tel si tous deux lui déplaisent. Mais encore faut-il que cet électeur se présente au scrutin. Le bulletin blanc qu'il dépose est l'expression de sa manière de voir, dont la liberté, toujours et dans tous les cas, doit être absolument sauvegardée.

Dans ces conditions, il est aisé de s'expliquer l'utilité de la proposition de loi déposée par M. Guillemet, sur le vote obligatoire. Elle nous paraît des plus justifiées et nous souhaiterions vivement de voir le Parlement la voter à brève échéance.

Aux termes de ce projet, le nom de l'électeur qui, sans aucune cause valable, aurait, une première fois, négligé de se rendre au scrutin, serait affiché à la porte de la mairie de la commune qu'il habite.

Si ce premier avertissement, d'un caractère purement moral, était sans effet, l'électeur qui, pour la seconde fois, se serait dérobé à l'accomplissement de son devoir, ne pourrait plus voter pendant un an.

Si cette nouvelle leçon ne suffit pas et si cet électeur inerte, une fois rentré en possession de son droit de vote, persistait à ne pas en user, on le lui retirerait pour cinq ans.

A la quatrième infraction, la radiation définitive serait prononcée.

Il est très probable que, le plus souvent, un premier avertissement suffirait, surtout si l'on y ajoutait, la seconde fois, la pénalité d'une amende, d'après nous, absolument justifiée.

Qu'on ne l'oublie pas, c'est en apprenant aux électeurs à comprendre et à faire leur devoir, qu'on épargnera à la France de nouvelles dictatures et de nouvelles invasions, le paiement d'autres milliards et la perte de nouvelles provinces.

— Ajoutez, dit-il, que je désire donner une somme de cent mille francs à celui qui ramènera l'enfant ou fournira de ses nouvelles.

Le notaire fit une petite croix sur le papier et écrivit en marge cette clause.

Il poursuivit ensuite la lecture de la pièce qui n'apprendrait rien de nouveau au lecteur, puis il la présenta à la signature du faux Julien de Kermor.

Ce dernier se souleva péniblement, mais il apposa cependant d'une main assez ferme la signature, parfaitement imitée, de son frère, sur le papier timbré.

Le notaire et les témoins signèrent après lui, puis l'homme de loi se disposa à prendre congé.

— Il faut me dire, monsieur, fit Jean de Kermor, ce que je vous dois.

— Oh ! monsieur le comte s'exagère...

— Non, non...

Jean de Kermor avait fait signe de lui rapprocher son portefeuille.

Il en tira un billet de banque et le tendit au notaire.

— Je vais vous envoyer la monnaie, dit celui-ci.

— Non, non, gardez...

L'homme de loi s'inclina jusqu'à terre.

Il avait remis les papiers dans sa serviette et allait s'éloigner, quand il s'aperçut que son doigt était taché d'encre.

— Vous n'avez pas un peu d'eau ? dit-il, s'adressant au garçon.

— Pardon, monsieur.

Le domestique se dirigea vers le cabinet de toilette.

L'histoire est là pour nous apprendre ce que s'expose à devenir un peuple qui abdique ses droits.

J. QUERCYTAÏN.

## A KIEL

### L'Etendard allemand

On écrit de Brest à la Lanterne :

Vous avez tort de réclamer un démenti du gouvernement, on ne vous le donnera pas, et pour cause.

Tout au plus pourrait-il rectifier un détail de l'information, mais la rectification ne ferait qu'aggraver le mauvais cas où il s'est mis.

En effet, ce n'est pas un, c'est trois drapeaux allemands qu'on confectionne à l'arsenal. Tout le monde peut les y voir comme je les ai vus moi-même avec plusieurs de mes amis à l'atelier de sculpture (rez-de-chaussée) ; on y met, en ce moment, la dernière main. Ils répondent de tous points au signalement que vous en avez donné. Mais, ce qui attire l'œil avant tout, c'est la date de 1870 inscrite en lettres énormes. On ne voit qu'elle.

Ces trois pavillons sont destinés aux trois navires qui doivent figurer aux fêtes de Kiel : le Hoche, le Dupuy-de-Lôme et le Surcouf.

Nous lisons dans la Nouvelle Revue :

Pourquoi nos gouvernants, qui voyagent en France et recueillent uniquement des impressions fonctionnarisées, ne peuvent-ils s'échapper incognito et recueillir à l'étranger le jugement qu'on porte sur leurs actes. Ils apprendraient ce que leur allée à Kiel, notamment, leur aliène de sympathies en Europe. Je ne veux citer entre mille autres recueillis ces jours derniers, dans mon voyage en Portugal, qu'un seul trait.

Je revenais par Salamanque, et je demandais, à la porte d'un couvent de bénédictins, à visiter des tableaux qu'on m'avait dit être remarquables dans la galerie de ce couvent. Le frère portier refusait, quand un père vint à passer. Devant mon insistance, il consentit à me laisser entrer dans le cloître avec un ami et une amie.

Il nous accompagna. C'était un homme jeune encore, de mine hautaine.

« Les plus beaux tableaux, dit-il en espagnol à mon ami, ont été volés par les Français durant la guerre de Napoléon, guerre inoubliable.

— Oui, répliquai-je, guerre qui a permis aux

Jean de Kermor, qui avait entendu la demande du notaire et vu le mouvement du garçon, se dressa d'un bond sur le lit, les yeux blancs d'épouvante, les cheveux hérissés.

Un cri rauque, involontaire, s'chappa de ses lèvres.

Au cri poussé par Jean de Kermor, le garçon s'était retourné vivement.

Le notaire, croyant à une crise, avait soulevé son chapeau et s'était éloigné précipitamment, suivi de son clerc.

Le domestique avait pris le comte sous les bras pour le soutenir.

Ce dernier, voyant tout danger écarté, était devenu plus calme.

— Si monsieur le comte veut que j'aie cherché un médecin ?

— Oui, allez, mon ami.

— Pendant mon absence, mon collègue va rester ici pour veiller monsieur le comte.

— Non, c'est inutile, répliqua Jean de Kermor, je veux rester seul. Si j'ai besoin, je sonnerai.

— Et si monsieur le comte n'avait pas, la force, quelquefois.

— Je veux rester seul, fit d'un ton impératif le faux malade.

Le garçon n'insista pas.

Il s'éloigna, suivi de son camarade.

Dès qu'il se fut assuré qu'ils avaient quitté le couloir, Jean de Kermor s'assit à bas de son lit.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 13

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

VI

Il s'y était exercé dès son bas âge, quand ils étaient au collège ensemble.

C'était une précaution pour l'avenir. Il s'en trouvait bien aujourd'hui.

Pendant que le notaire, aidé de son clerc, rédigeait le testament, il restait les yeux fixés au plafond, comme perdu dans ses pensées.

Le garçon s'approcha de lui.

— Si monsieur le comte avait besoin de quelque chose ? demanda-t-il encore.

— Non merci.

— Si monsieur le comte avait soif ?

Jean de Kermor secoua vivement la tête.

— Non, non, dit-il, je ne veux rien.

La question du garçon l'avait fait frissonner. Il avait pensé qu'on pouvait avoir besoin d'eau, ouvrir le cabinet de toilette...

Son front s'était couvert d'une sueur froide.

Le notaire se leva.

— Je vais faire à monsieur le comte, dit-il, lecture de la pièce.

Jean de Kermor fit signe de la tête qu'il écoutait.

— Le 20 septembre 18... à quatre heures de l'après midi, moi, comte Julien-Honoré de Kermor... âgé de trente-cinq ans, veuf en premières noces de Blanche-Honorine de Kermor.

— Votre femme portait le même nom que vous ? interrompit le notaire.

— C'était ma cousine, la fille du frère de mon père.

— Je poursuis... Veuf en premières noces de Blanche-Honorine de Kermor, domicilié à Paris, rue Jean-Jacques-Rousseau, sain d'esprit et de corps, assisté de M<sup>rs</sup> Bonami, de son clerc et des sieurs Anatole Kersabis, Jacques-Onésime Gallard, etc., etc., commerçants patentés, âgés de plus de vingt et un ans, qui ont signé comme témoins, sur le point de paraître devant Dieu, j'ai ainsi formulé mes dernières volontés...

Mon fils André-Honoré de Kermor, âgé de cinq ans, ayant été pris ou s'étant égaré, j'ai institué comme héritier provisoire mon frère le comte Jean...

— Quel est le second prénom de votre frère ? interrogea le notaire.

— Honoré, répondit le faux moribond.

— Le comte Jean-Honoré de Kermor, reprit l'homme de loi, domicilié à New-York, septième Avenue, n° 108, à charge, par lui, de faire tout ce qu'il pourra pour retrouver mon fils.

Le notaire s'arrêta.

— Ce sont bien vos intentions ? monsieur le comte.

— Certainement.

— Je continue... A charge par lui de faire tout ce qu'il pourra pour retrouver mon fils...

Ici Jean de Kermor releva la tête.

Espagnols de prouver magnifiquement leur patriotisme et leur héroïsme, et qui en a fait à tout jamais, des modèles pour la résistance des peuples aux envahisseurs. »

Ma réponse plut au bénédictin, mais aussitôt, me regardant avec un sourire dédaigneux :

« Si vous pensez ainsi, pourquoi allez-vous à Kiel ? reprenez-vous vos journaux, qui sont libres, acceptent-ils cette soumission au vainqueur ? En allant à Kiel, vous prouvez que vous abandonnez même l'espérance !

— Nos sentiments d'espoir national sont les mêmes, répliquai-je, notre gouvernement seul est coupable d'aller à Kiel, et les journaux qui le défendent sont rares.

— Ils existent ! dit-il de sa voix profonde. Ils ont approuvé, je l'ai lu, et ce sont des journaux français ! L'empereur d'Allemagne vous a fait cruellement sentir votre abandon de vous-mêmes ; lui et Bismarck vous ont infligé le rouge de la honte et vous verrez Guillaume II parader dans votre capitale, vous rendre votre visite.

— Ce jour-là, m'écriai-je, il y aura des patriotes, il y aura des femmes qui se souviendront et qui feront comme ont fait les Espagnols pour les Carolines. »

Le père prononça lentement les paroles suivantes, avec une hauteur qui me courba, humiliée :

Non. Les Français faire ce qu'ont fait les Espagnols, cela ne peut plus être.

Juliette ADAM.

## L'Expédition de Madagascar

Tamatave, 30 avril

Un bateau arrivé de Vatamandry le 29 mars dernier, nous a apporté quelques nouvelles de Tananarive ; la discorde aurait éclaté entre les Hovas et les officiers étrangers qui avaient pris du service dans leur armée ; la cause du dissentiment serait la nomination comme généralissime du prince Ramahatra au lieu et place de Sherwington, qui espérait se faire donner le commandement en chef des troupes Hovas. De dépit, Sherwington se serait retiré et aurait gagné la côte suivi de plusieurs Anglais.

Le 2 avril courant, de six à huit heures du matin, nos batteries de terre et de mer ont bombardé simultanément les positions hovas des environs de Farafate, tandis qu'une compagnie, avec deux pièces de campagne, allait en reconnaissance, assez loin de nos lignes, à 1,800 mètres environ. Les Hovas ont riposté et leurs coups, dirigés de préférence sur la reconnaissance, ont été sans résultat. A huit heures, l'ennemi était réduit au silence.

Notre état sanitaire est des plus satisfaisants ; la variole a disparu, les fièvres diminuent avec la saison plus fraîche.

Il règne bien encore le beri-beri qui fait enfler le patient et le tue en quarante-huit heures, mais ce mal ne s'attaque qu'aux malgaches.

On n'a constaté aucun cas parmi les Européens.

Voici des détails sur les engagements, fournis par un jeune volontaire :

Le 24 mars, après avoir cantonné pendant quelques jours dans un petit village hova, nous nous sommes remis en marche et avons bivouaqué

en plein air, en avant de Majunka, littéralement mangés par les moustiques. Encore de petites bêtes bien désagréables dont il nous sera plus difficile, hélas ! de nous débarrasser que de nos ennemis les Hovas. Les balles, mal dirigées, d'ailleurs, que ces derniers nous envoient de loin en loin, sont moins redoutables que les morsures de ces affreux insectes. Cette première étape a été dure — ce n'est pas encore la dernière — et plus d'un pauvre diable, pris de malaise ou de fatigue, a dû s'arrêter, ce jour-là, au bord des marais.

Nous les encourageons de notre mieux, mais force nous est d'en laisser un bon nombre en arrière.

Le 1<sup>er</sup> avril, toute la colonne marche vers Mediana, point intermédiaire entre Mévaranana que nous quittons, et Maravouay. Nous bivouaquons à cinq kilomètres de Mediana, dont il s'agit de prendre possession.

Le 2 avril nous nous mettons en marche à la pointe du jour avec — pour varier les plaisirs ! — de l'eau et de la vase jusqu'au ventre.

Le matin, nous cantonnons dans quelques cases, laissées libres peu de temps avant notre arrivée.

### La prise de Mediana

Le soir, vers 3 heures, ma compagnie, l'infanterie de marine et une compagnie de tirailleurs algériens, se mettent en marche pour attaquer Mediana, que nous pouvons très bien apercevoir du point où nous nous trouvons. Rien d'anormal à signaler dans ce village, qu'on croirait plutôt inhabité.

Cependant, par mesure de précaution, avant de mettre les troupes en marche, le général Metzinger fait tirer six coups à mitraille sur les plus belles cases. Rien ne bouge et nous avançons aussitôt, lorsque, arrivés à 150 mètres, voilà que s'abat sur nous une grêle de balles. Je me hâte de dire que personne n'est touché.

Ma section fait face au village ; les hommes, ahuris un instant par cette fusillade inattendue, reprennent vite leur sang-froid et nous exécutons quelques feux de salve. Des coups espacés nous répondent. Les Hovas fuient certainement. Nous nous lançons en avant, et nous renouvelons la fusillade de plus en plus nourrie de tous côtés. Nous rencontrons des travaux de fortification très bien faits qui abritaient quelques minutes auparavant nos ennemis :

L'assaut du village est alors ordonné. La baïonnette haute, nous poussons les cris prescrits et c'est avec un bel entrain que nous franchissons l'espace qui nous sépare des premières cases.

Nous traversons encore un marais et enfin nous franchissons la palissade. J'ai la satisfaction de dire qu'un de mes camarades et moi avons été les premiers à entrer dans le village. Les cases sont vides. Nous tournons la position en continuant à marcher dans les marais.

Entre temps, l'artillerie ennemie nous décoche de loin quelques boulets qui n'atteignent personne.

Enfin, après trois heures d'une chasse fatigante et une pluie torrentielle étant survenue, ordre est donné de cesser le combat et de retourner au cantonnement, où nous arrivons à 8 heures et demie par une nuit noire.

Berlin, mai

Le *Tageblatt* publie une correspondance de M. Eugène Wolf, en date de Majunga, 4 avril, sur la prise de Mediana et de Morovoay par les Français.

Les forces totales des Français étaient de 1,200

à 1,500 hommes ; les Hovas et les Sakalaves comptaient de 5,000 à 6,000 hommes avec de l'artillerie.

Les troupes françaises avaient de l'eau jusqu'au cou, ce qui ne les a pas empêchées de réussir dans leur attaque et de prendre d'assaut la position solidement fortifiée des Hovas. A la suite de cette affaire, les Sakalaves ont passé du côté des Français.

M. Wolf ajoute que des difficultés de terrain, l'inondation et l'insuffisance des troupes disponibles ont fait suspendre les opérations jusqu'au commencement de mai.

### Chez les Hovas

On écrit de Tamatave :

La route de Tananarive à Majunga est actuellement occupée par les troupes hovas qui élèvent partout des fortifications en même temps qu'elles essaient de dresser des batteries sur certains points où l'on espère voir passer le corps expéditionnaire. Le premier ministre ayant appris l'arrivée du général Metzinger à Majunga avec 3,000 hommes, a donné ordre aux brigades de Marovatana, d'Ambodirana et d'Avardrano d'occuper Maevatanana, en attendant l'envoi à cette destination de troupes nouvelles. C'est à Maevatanana, selon toutes probabilités, qu'aura sans doute lieu le premier choc sérieux entre les troupes hovas et l'armée française, ce village n'étant qu'à quelques semaines de Tananarive en temps ordinaire.

Si l'on doit croire ce qui se dit à Tananarive et se répète ici un peu par tous ceux qui nous arrivent de la côte, les troupes hovas actuellement échelonnées de Tananarive à Majunga, seraient fortes d'environ 15,000 hommes, dont plus de la moitié sont des volontaires enrôlés depuis ces quatre derniers mois. Le premier ministre garde auprès de lui, à la capitale, le corps des vétérans ainsi que plusieurs brigades de troupes dont l'éducation militaire est complète, afin d'assurer la défense de Tananarive et de brûler la ville au cas où les Français y entreraient victorieux, la Cour se verrait dans la nécessité de se réfugier dans le Suel, à Fianarantava ou ailleurs.

La récolte du riz, dans l'intérieur, est sérieusement compromise, à ce point que le Palais d'Argent vient d'ordonner aux gouverneurs des côtes d'envoyer chacun 5,000 sacs de cette denrée à Tananarive, afin qu'elle serve à l'alimentation des troupes lorsque le stock actuellement en magasin sera épuisé. Il a, de plus, été défendu aux propriétaires de bestiaux de vendre leurs bêtes aux traitants de la côte ; ils doivent pousser tous leurs troupeaux vers l'intérieur, afin de les mettre à la disposition des troupes hovas sur première réquisition.

Dans le but de s'associer aux manifestations patriotiques et aux témoignages unanimes de sympathie dont le corps expéditionnaire de Madagascar est l'objet dans toute la France, les Compagnies de chemins de fer ont décidé de transporter à demi tarif les envois de toute nature (denrées, vêtements, etc.), adressés à nos soldats par les Sociétés de secours aux blessés et par les divers comités qui se sont formés en vue d'améliorer la situation des troupes qui prennent part à l'expédition.

Brest, 2 mai.

La cérémonie religieuse qui a été célébrée ce

Cyprien, enhardi par l'obscurité, descendit à nouveau et reprit le chemin de la rivière qui longe la route d'Epinau.

Derrière lui, une ombre se détacha de la muraille et le suivit sans bruit.

Le clerc longeait les murs comme quelqu'un qui se cache, allant lentement et se retournant souvent.

Lorsqu'il fut au pont, il se retourna et écouta. Ce qu'il entendit le cloua sur place, haletant, angoissé.

C'était le pas cadencé d'un homme chaussé de bottes à éperons et faisant faction.

Et bientôt il vit dans l'ombre la silhouette d'un chapeau à cornes.

— Le gendarme ! murmura-t-il, il garde le fusil ; j'ai été vu hier.

Et il répéta :

— Perdu ! perdu ! oh ! je me vengerai !

Et il remonta chez lui, en proie à une terreur grandissante et à une violente colère.

### XXIV

#### DERNIER CRIME

Il y a des moments dans la vie où la vie s'arrête pour ainsi dire. Alors devant l'esprit très lucide défilent tous les événements de l'existence depuis le premier âge jusqu'au point culminant où l'on est arrivé.

On voit tout clairement, on se souvient de tout, on fait l'inventaire de ses faits et gestes.

C'est ce qui arrivait pour Cyprien.

Il revoyait passer devant lui son enfance misérable, heureuse pourtant sous les caresses de sa mère.

matin à l'église St-Louis pour le succès de l'expédition de Madagascar, a été très imposante.

A dix heures, l'église était comble. Aux premiers rangs on remarquait l'amiral Barrera, préfet maritime, MM. Sanquer, adjoint au maire, représentant la municipalité, les amiraux de Courthille, Fourdier, de Keranbosquer, Galache, le général Perpot, le Président du tribunal, des officiers de toutes armes.

Une foule de fonctionnaires, la plupart des conseillers municipaux de Brest s'y étaient rendus revêtus de leurs écharpes.

La cérémonie s'est terminée à onze heures. Pendant la messe la musique de la flotte a joué plusieurs morceaux.

La décoration de l'église était splendide. Devant le chœur deux drapeaux tricolores étaient couchés sur des faisceaux de fusils.

## INFORMATIONS

### Le Japon et les puissances

Le Japon est disposé à négocier avec Paris, Berlin et Saint-Petersbourg pour le règlement des affaires de l'Extrême-Orient.

### Le duc d'Orléans

On annonce de Madrid que l'état du duc d'Orléans s'est légèrement amélioré depuis hier.

Londres, 2 mai.

On mande de Madrid au *Standard* de ce matin : « L'état du duc d'Orléans s'est amélioré ; la fièvre a disparu. La duchesse de Montpensier visite tous les jours le malade, qu'elle fera transporter au palais de San Elmo dès que les médecins le permettront. »

Le docteur Récamier a approuvé le traitement de ses confrères espagnols. »

### La catastrophe de Bouzey

On croit que le montant des indemnités à accorder dépassera sept millions.

Epinal, 2 mai.

Le général Quinivet, gouverneur de la place, s'est empressé de mettre à la disposition du ministre des travaux publics le nombre d'hommes demandé. M. Dupuy-Dutemps a décidé que pour ce travail exceptionnel et pénible, les soldats toucheraient une solde supplémentaire de 50 centimes par jour ; les officiers une solde élevée selon leurs grades.

Demain doit arriver le procureur général de Nancy, mandaté par le ministre. Tous deux de front continueront et termineront, espère-t-on, l'enquête, de concert avec le parquet d'Epinal.

Le ministre des travaux publics continue son enquête sur les causes de la catastrophe de Bouzey.

### Les grandes manœuvres Allemandes

L'*Allgemeine-Zeitung* dit que les grandes manœuvres présenteront cette année un intérêt tout particulier par le fait que pendant les trois derniers jours, le III<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> corps d'armée participeront également aux manœuvres de la garde et du II<sup>e</sup> corps d'armée, qui auront lieu sous le commandement de l'Empereur. Il y aura donc quatre corps d'armée réunis.

A ces manœuvres prendra part également un corps de cavalerie composé de quatre divisions,

Pauvre mère ! qui avait voulu l'élever au-dessus de son niveau et qui inconsciente l'avait perdu.

Il revoyait sa jeunesse studieuse et laborieuse, ses succès et la naissance de son ambition.

Alors les rêves insensés, les espoirs immenses, les joies grandioses de plaisirs désirés et seulement entrevus.

Puis les amours passibles avec Rose, les baisers échangés, les serments de s'aimer toujours.

Comme ce toujours avait été court. Pauvre fille ! Le bonheur était peut-être là.

Mais l'ambition reprenait le dessus.

Alors c'était la succession Lesbroussard et le mirage des six cent cinquante mille francs ! Le rêve devenait réalité, mais en même temps l'homme devenait criminel.

Céline lui faisait oublier Rose. Le père Lesbroussard confiant lui donnait sa fille et le démon de la convoitise envahissait son cœur.

Il faisait un horrible calcul et tenté par la fortune il tuait, il tuait encore, il tuait toujours.

Enfin, Céline était seule héritière et il n'avait plus qu'à étendre le bras pour saisir l'héritage lorsque le décor changeait brusquement.

Le visage odieux pour lui d'H-nri Laborde se dressait. Céline aimait ce jeune homme et le repoussait lui, qui avait commis trois crimes pour arriver jusqu'à elle.

Alors la déception venait, il voyait l'héritage s'envoler en fumée, Céline lui échapper, sa vie compromise et l'avenir fermé.

Une seule porte restait ouverte devant lui par laquelle il pouvait échapper au sort terrible qui l'attendait.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 48

## LE CHIEN

DE LA TOUR EIFFEL  
Par AUGUSTE VILLIERS

XXIII

A LA SUITE L'UN DE L'AUTRE

— Je n'ai rien à craindre, dit-il, je vous attendrai.

— C'est bien, demain nous vous convaincront, je l'espère, que votre accusateur a toute sa raison. Allez.

— Monsieur ne signe pas ! fit le greffier.

— Ah ! c'est juste, dit le juge redevenu souriant ; écoutez la lecture de votre déposition et veuillez la signer.

Le greffier lut et Cyprien signa hâtivement.

Il éprouvait le besoin d'être dehors.

Cinq minutes plus tard il était sur le quai, devant la Seine qui coulait paisiblement.

Il faisait froid, mais le front lui brûlait.

— Je suis perdu ! murmura-t-il, perdu ! oh ! pas encore, il s'en est tenu au fusil, le juge m'a tendu un piège, mais il ne sait rien.

— Non, ils ne savent pas, ils plaident le faux pour savoir le vrai... Oh ! je me défendrai, ils ne me tiennent pas encore !

A une heure trente-cinq il reprenait le train pour Villeneuve-Saint-Georges.

A la gare, il se trouva face à face avec deux gendarmes qui faisaient le service ordinaire. Il devint tout pâle.

Il lui sembla que ces braves Pandores le regardaient.

Il s'élança dans une voiture.

Celui qui le regardait, c'était Epaminondas, toujours en paysan.

A Villeneuve, le paysan descendit avec Cyprien et monta dans le train de Brunoy.

— A Brunoy, ils entrèrent en ville l'un suivant l'autre.

Il était trois heures de l'après-midi.

Avant de rentrer à l'étude, Cyprien, inquiet à cause du fusil, voulut s'assurer que cet objet n'avait pas été déterré.

Il regarda autour de lui. Personne autre qu'un paysan qui continuait paisiblement son chemin sans faire attention à lui et qui le dépassait.

Ce fut lui qui le suivit.

Il arriva à la route d'Epinau, et le paysan montait aux Bossérons ; il prit la route.

Tout à coup il s'arrêta.

A cent mètres devant lui, un gendarme était arrêté et semblait regarder dans le bois, juste en face de l'endroit où le fusil était caché.

Que faisait là ce gendarme ?

Tout le sang de Cyprien lui reflua au cœur ; il rebroussa chemin et rentra chez lui, rempli d'épouvante.

Il monta à sa chambre, n'osant se montrer ainsi à l'étude devant les autres clercs.

On était au 24 décembre, époque où la nuit vient de bonne heure. A cinq heures, il fait nuit close.

comprenant 12 brigades et 24 régiments. Jamais des manœuvres n'auront réuni en Allemagne, pas même en Europe, une aussi forte armée que les manœuvres impériales de cette année. Elles se composeront de 33 régiments d'infanterie (comprenant environ 115 bataillons), de 5 bataillons de chasseurs, de 30 régiments de cavalerie, de 8 régiments d'artillerie de campagne, de 4 bataillons de pontonniers, d'un détachement d'aérostatiers et d'équipages du train.

**Les Officiers jeunes**

Le colonel X... écrit dans la Chronique militaire de la Nouvelle Revue une page bien convaincante sur la nécessité de donner de jeunes chefs à l'armée française; les chefs militaires allemands sont plus jeunes que les nôtres, et cette comparaison mérite l'attention.

« La vie militaire use si rapidement les hommes, que bien faible est le nombre de ceux qui arrivent au sommet de la hiérarchie avec la plénitude de leurs facultés. Tandis que, dans la plupart des carrières, l'homme de soixante ans bat son plein, qu'il est chef d'industrie, négociant, médecin, avocat, homme politique dans l'épanouissement complet de son expérience et de ses capacités, il en est rarement de même pour l'officier de même âge, à moins qu'il n'ait été assez heureux pour rencontrer des circonstances de vie qui lui aient permis de maintenir en parfait équilibre ses forces physiques et intellectuelles.

« Les fatigues corporelles d'une part, une gymnastique intellectuelle insuffisante de l'autre dans une carrière qui brise l'initiative, paralyse les individualités et courbe les esprits d'humbles et indispensables devoirs, vieillissent souvent l'officier avant l'âge. S'il a cédé aux habitudes sédentaires de l'homme de cabinet, si sa vie cérébrale a été trop intense, est-il sûr qu'il ait conservé une souplesse physique suffisante, qu'il puisse passer des journées à cheval et des nuits sans dormir, sauter haies et fossés et s'élaner à la charge en entraînant ses cavaliers dans le tourbillon de la mêlée ? Si, au contraire, il est resté corporellement très actif, qu'il aime le grand air, la chasse, le mouvement, la manœuvre, à quel moment de son existence a-t-il trouvé le temps de penser et de réfléchir ?

« Pour la lutte suprême de laquelle doit dépendre le salut de la patrie, il faut donc pousser au commandement des hommes relativement encore jeunes. L'avancement ne doit pas récompenser les services rendus, mais il doit être justifié par la capacité de rendre de nouveaux services.

« Tandis qu'il n'y a pas, en Allemagne, un capitaine âgé de quarante-cinq ans, une grande partie des nôtres arrivent à cinquante-quatre ans. Les plus âgés des généraux de brigade allemands ont, en moyenne, cinquante-cinq ans; c'est l'âge moyen où nos colonels arrivent à ce grade. Les plus âgés des commandants de corps ont, en moyenne, soixante-deux ans; c'est l'âge auquel nos généraux arrivent à ces fonctions. »

**Soldats empoisonnés**

Dix-sept soldats viennent de mourir empoisonnés à Vitry, par des conserves américaines. Ces conserves dataient de 1878. Elles avaient donc dix-sept ans.

Il faut dire qu'elles avaient été reconnues immangeables et nuisibles. Seulement, au lieu de les détruire, savez-vous ce que l'on fit ?

On les enterra.

Alors il passa une fois de plus ce fait inouï, monstrueux, dont l'administration de la Guerre ne se lasse pas d'être victime.

On fit pour ces conserves ce que les chaudronniers Allez firent pour leurs bidons.

On exhuma les boîtes de conserves, on les badigeonna, et de nouveau on les présenta à l'administration de la Guerre, qui prise encore une fois au piège les accepta.

Et voilà comment dix-sept soldats viennent de mourir empoisonnés à l'hôpital de Vitry; trente-quatre autres soldats y sont malades et probablement sont aussi empoisonnés.

Nous voulons croire que le ministre de la guerre va se livrer à une enquête qui, d'ailleurs, est des plus faciles, et qu'il n'hésitera pas à livrer aux tribunaux les misérables mercantis qui ne craignent pas, dans l'espérance d'un gain frauduleux, de commettre de tels crimes.

Il faut que ces gens-là soient punis avec toute la rigueur des lois.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**L'inspection générale du 7<sup>e</sup> de ligne**

Voilà trois jours que dure l'inspection générale du 7<sup>e</sup> régiment d'infanterie, par le général Fabre, commandant le 17<sup>e</sup> corps d'armée.

Le régiment a supporté brillamment cette inspection, sans interrompre pour cela ses exercices journaliers.

Le 2 mai, à 6 h. 1/2 du matin, le général Fabre a passé la revue du régiment en tenue

de campagne, sur la place Thiers. Il a ensuite vu l'instruction pratique des compagnies et fait commander les officiers nouvellement promus et les sous-officiers candidats à Saint-Maixent. Le soir il a interrogé les officiers.

Le 3 mai au matin, le général a fait exécuter le service et l'attaque des avant-postes par tout le régiment, sur le terrain d'Arnis; au début de la manœuvre, il a distribué des gratifications au vaguemestre, au maître d'armes, ainsi qu'aux moniteurs de gymnastique et aux prévôts d'escrime. Dans l'après-midi, il a interrogé les sous-officiers et caporaux du régiment.

Le soir, le général en chef a offert un grand dîner, à l'hôtel du Palais National, où il est descendu.

Ce vieux hôtel, fondé en 1765, a reconquis un instant son antique réputation.

Nous avons visité la salle à manger, fort bien décorée pour la circonstance. Sur une plaque de marbre sont inscrits les grands noms qui sont descendus dans cet hôtel.

Nous citons :

- 1800 Le 6 octobre, maréchal Bessières.
- 1800 Le 14 octobre, prince Murat.
- 1814 Le 31 janvier, Sa Sainteté Pie VII.
- 1814 Le 1<sup>er</sup> août, S. A. R. le duc d'Angoulême.
- 1815 Le 15 sept., S. A. R. la duchesse d'Angoulême.
- 1828 Le 25 septembre, S. A. R. le duc de Berry.
- 1837 Le 20 janvier, Rachel, tragédienne.
- 1856 Le 20 août, maréchal Canrobert.

A ce dîner ont pris part les officiers supérieurs du régiment, ainsi que le plus ancien capitaine, le plus ancien lieutenant, le plus ancien sous-lieutenant et le plus ancien des sous-officiers. La musique a joué pendant le repas.

Aujourd'hui le général a vu l'escrime ainsi que le conseil d'administration du régiment.

Il a ensuite visité la manutention militaire et le magasin à fourrages. Il s'est rendu à l'hôpital où il a été reçu par M. le médecin major de 1<sup>re</sup> classe et par les commandants de compagnie des hommes qui s'y trouvent en traitement.

Le général a accordé une ration de vin aux militaires présents à la revue du 2 mai.

Le général Fabre rentrera ce soir à Toulouse.

**Enregistrement**

M. Lafargue, surnuméraire à Bordeaux, est nommé receveur de l'enregistrement des domaines et du timbre à Castelnau, en remplacement de M. Grenierboley, appelé au bureau de Reigner (Haute-Savoie).

**Postes et Télégraphes**

Le ministre des postes et télégraphes a autorisé la création d'un établissement de facteur receveur à St-Denis-Catus.

**Recours en grâce**

Le recours en grâce demandé par Dupas, a été rejeté.

Il doit donc faire les 4 mois de prison auxquels il a été condamné dans l'affaire Bonifacy-Romec. Il entrera le lundi 6 mai à la maison d'arrêt.

**Les Grandes vacances**

Le ministre de l'instruction publique vient de prendre l'arrêté suivant :

« Article premier. — La durée des grandes vacances des lycées et collèges de garçons est fixée à deux mois.

« Art. 2. — L'ouverture des grandes vacances ne peut avoir lieu ni avant le 1<sup>er</sup> août, ni après le 8 août. La date en est fixée par le recteur, après avis du conseil académique pour chacun des établissements de son ressort, la distribution des prix a lieu la veille de l'ouverture des vacances. Si le jour réglementaire de la rentrée est un dimanche, la rentrée s'effectuera le lendemain.

« Art. 3. — Le présent arrêté n'est pas applicable aux lycées et collèges de l'Algérie.

« Art. 4. — L'arrêté du 8 juin 1891 est et demeure abrogé.

« Art. 5. — MM. les recteurs sont chargés de l'exécution du présent arrêté ».

**Les étudiants au régiment**

C'est pour la première fois, en 1895, que les jeunes soldats dispensés de deux années de services effectifs comme étudiants doivent produire leurs diplômes ou le certificat, d'entrée dans les ordres ecclésiastiques.

Beaucoup, qui ne voyaient dans cette dispense qu'un sursis déguisé, vont être pris. Ils ont produit d'année en année un certificat d'inscription dans une faculté, mais de là à l'obtention du diplôme il y a loin.

Que va-t-il se passer ? Le recrutement va les appeler sous les drapeaux pour y accomplir deux ans de service.

Cette mesure va les faire sortir quelque peu de leur quiétude, de la persuasion où ils étaient que le service légal tomberait avec la loi du 15 juillet 1880, avant le plein fonctionnement de la loi.

**Nouvelle tenue des troupes d'infanterie**

Une nouvelle tenue d'infanterie a été mise à l'essai par le 1<sup>er</sup> bataillon du 33<sup>e</sup> d'infanterie en garnison à Arras.

Cette tenue consiste, outre le traditionnel pantalon garance, en une tunique ample, analogue à

celle que portent déjà les cuirassiers. Le collet est rouge au lieu de jaune. Dans la tenue actuelle, les épaulettes sont maintenues. Quant à l'épée-baïonnette, elle est placée dans une écharpère, le ceinturon étant, par exemple, dans la gendarmerie à pied, dissimulé sous la tunique.

A première vue, le nouvel uniforme est élégant et dégage. Reste à savoir s'il est pratique et de cela seul, l'avenir jugera.

L'essai fait de cet uniforme porte sur quatre bataillons, stationnés aux quatre points cardinaux : le Nord, l'Est, le Midi et l'Ouest. Pour le Nord, c'est le 1<sup>er</sup> bataillon ou, pour parler plus exactement, les quatre premières compagnies du 33<sup>e</sup> de ligne qui ont été choisies.

**BUREAU DE BIENFAISANCE DE CAHORS**  
**Avis aux négociants**

L'administration du bureau de bienfaisance de Cahors a l'honneur de prier MM. les négociants qui désireraient présenter des échantillons pour la fourniture des étoffes de laine, castres, cadix, toile fil, tricots, blouses, etc., nécessaires pour l'hiver 1895-96, de vouloir bien en faire le dépôt à l'établissement, rue St James, avant le 20 mai prochain, dernier délai.

**Les prévoyants de l'Avenir**

*Société civile de Retraites*

Le président de la 405<sup>e</sup> section (Cahors), a l'honneur de rappeler que les adhésions et les versements sont reçus, à la Mairie, le premier dimanche de chaque mois, de 10 heures à midi.

Il rappelle en outre que les adhésions faites dans le courant de l'année, jusqu'au 1<sup>er</sup> dimanche de décembre inclus, partent du 1<sup>er</sup> janvier de la même année.

PARAZINES,  
Président de la 405<sup>e</sup> section des Prévoyants de l'Avenir.

**Foire du 1<sup>er</sup> mai 1895**

La foire du 1<sup>er</sup> mai a été relativement importante, les divers marchés étaient assez bien garnis. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs. — Bœufs ou vaches amenés 250 environ. Le cours des gras a été de 36 à 39 fr. les 50 kilogs; les attelages au prix des derniers marchés

Hercs. — 200 jeunes porcs environ ont été mis en vente; les gras, en petit nombre, ont été livrés de 40 à 45 fr. les 50 kilogs., et les jeunes de 25 à 50 fr. la pièce, selon grosseur.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 500 environ. Les gras ont été livrés à raison de 0 fr. 70 à 0 fr. 80 le kilog. Les brebis et les agneaux pour l'élevage ont été vendus au cours des derniers marchés.

Halle. — Blé en vente 380 hectolitres, vendus 350. Prix moyen, 14 fr. l'hectolitre. Maïs, 250 hectolitres, vendus 210; prix moyen 10 fr. l'hectolitre. Pommes de terre, de 2 fr. 25 à 2 fr. 50 les 80 litres.

Place du marché. — Volailles grasses, 0 fr. 75 à 0 fr. 85 le 1/2 kilog. Dindes, 0 fr. 60 le 1/2 kilog. Lapins, 0 fr. 45 le 1/2 kilog. Dindons, de 4 à 6 fr. la paire. Canetons, de 2 fr. 50 à 3 fr. la paire. Œufs, de 0 fr. 55 à 0 fr. 60 la douzaine.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

La nommée Mirassou Pauline, âgée de 27 ans, artiste lyrique à Cahors, prévenue d'outrages publics à la pudeur, de coups et blessures envers des frères des écoles chrétiennes, est condamnée à 3 mois de prison et 16 fr. d'amende.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**AVIS M. AUDOUARD**, chirurgien-dentiste à Brive, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il sera à Cahors le **Same-di 4 Mai**, Hôtel de l'Europe.

**Gramat**

La jeunesse gramatoise organise au profit des sinistrés d'Epinal une soirée de charité dont le programme sera ultérieurement fixé.

**Arrestations**

La police de Cahors a procédé mercredi à l'arrestation de la veuve Vincent, âgée de 60 ans, et de sa fille Maria Vincent, âgée de 20 ans, demeurant ensemble à Gigouzac, pour vol à l'étalage.

Ces deux femmes ont été écrouées à la maison d'arrêt par ordre de M. le Procureur de la République.

Ce vol a été commis au préjudice de M. Agié, négociant.

La police a procédé également à l'arrestation du nommé Pons, Jean, âgé de 44 ans, né à Sénaillac, canton de Lauzès (Lot), tailleur d'habits actuellement sans domicile fixe, pour flouterie d'aliments. Cet individu a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Pons paraît avoir ses facultés intellectuelles fortement ébranlées.

**Animaux de réquisition**

Classement en 1895, des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Itinéraire que suivront les commissions : Commission n<sup>o</sup> 7. — 3<sup>e</sup> Subdivision

Canton de Cahors (Nord). — Valroufié, 15 mai, 7 h. m.; Larroque-des-Arcs, 15 mai, 8 h. 1/2 m.; Lamadeleine, 15 mai, midi 1/2.

Canton de St-Géry. — Cours, 16 mai, 8 h. m.; Vers, 16 mai, 9 h. 1/2 m.; St-Géry, 16 mai, 1 h. soir; Bouziès, 16 mai, 3 h. 1/2 soir;

Escalauzels, 17 mai, 7 h. m.; Berganty, 17 mai, 8 h. 1/2 m.; St-Cirq-Lapopie, 17 mai, 10 h. m.; Crégols, 17 mai, 1 h. soir.

Canton de Cajarc. — Laroagol, 17 mai, 3 h. soir; St-Jean-le-Laur, 18 mai, 7 h. 1/2 m.; Puyjourdes, 18 mai, 9 h. m.; Cajarc, 18 mai, 1 h. 1/2 soir; Montbrun, 20 mai, 7 h. 1/2 m.; Larroque-Toirac, 20 mai, 8 h. 1/2 m.; St-Pierre-Toirac, 20 mai, 9 h. 1/2 m.; Carayac, 20 mai, 1 h. soir; Gréalou, 20 mai, 2 h. soir; St-Chels, 20 mai, 3 h. soir.

Canton de Lauzès. — Cabrerets, 21 mai, 7 h. 1/2 m.; Sauliac, 21 mai, 9 h. 1/2 matin.

Canton de Cajarc. — Marciilhac, 21 mai, 1 h. 1/2 s.; St-Sulpice, 21 mai, 4 h. soir.

Canton de Lauzès. — Blars, 22 mai, 7 h. m.; Orniac, 22 mai, 8 h. 1/2 m.; Lentillac, 22 mai, 9 h. 1/2 m.; Sabadel, 22 mai, 10 h. 1/2 m.; Lauzès, 22 mai, 1 h. 1/2 s.; Sénaillac, 22 mai, 3 h. 1/2 s.; St-Cernin, 24 mai, 6 h. 1/2 m.; Saint-Martin-de-Vers, 24 mai, 8 h. 1/2 m.; Cras, 24 mai, 9 h. 1/2 m.; Nadillac, 24 mai, 1 h. soir.

Canton de Saint-Germain. — Ussel, 24 mai, 2 h. s.; Lamothe-Cassel, 24 mai, 3 h. s.; Montamel, 25 mai, 6 h. m.; Uzech, 25 mai, 7 h. 1/2 m.; Peyrilles, 25 mai, 9 h. m.; Concorès, 25 mai, 1 h. s.; St-Germain, 25 mai, 3 h. s.; St-Chamarand, 27 mai, 6 h. 1/2 m.; Frayssinet, 27 mai, 8 h. m.; Soucirac, 27 mai, 9 h. 1/2 m.

Canton de Gourdon. — St-Projet, 27 mai, 1 h. 1/2 s.; Le Vigan, 27 mai, 3 h. s.; Nozac, 28 mai, 7 h. m.; Rouffilhac, 28 mai, 8 h. m.; Milhac, 28 mai, 9 h. 1/2 m.; Saint-Cirq-Madelon, 28 mai, 1 h. s.; Payrignaoc, 28 mai, 2 h. 1/2 s.; Gourdon, 29 mai, 6 h. m.; Souillaguet, 29 mai, 2 h. s.; St-Clair, 29 mai, 3 h. s.

Canton de Salviac. — Salviac, 30 mai, 6 h. 1/2 m.; Léobard, 30 mai, 2 h. s.; Dégagnac, 31 mai, 6 h. 1/2 m.; Rampoux, 31 mai, midi 1/2; Lavercantière, 31 mai, 1 h. 1/2 s.; Thédillac, 31 mai, 3 h. s.

Canton de Cazals. — Gindou, 1<sup>er</sup> juin, 6 h. 1/2 m.; Cazals, 1<sup>er</sup> juin, 9 h. m.; Marminiac, 1<sup>er</sup> juin, 2 h. s.; Moncléra, 4 juin, 6 h. 1/2 m.; St-Caprais, 4 juin, 9 h. m.; Frayssinet, 4 juin, 1 h. soir; Cassagne, 5 juin, 6 h. 1/2 m.; Pomarède, 5 juin, 8 h. m.; Goujonnac, 5 juin, 9 h. m.; Les Arques, 5 juin, 1 h. soir.

(A suivre).

**Montcuq**

Le concours de tir a eu lieu dimanche dans les conditions annoncées.

Les membres du jury étaient : MM. Boudou, maire, président; Valette, juge de paix; Bénays, adjoint; Calassou, délégué cantonal; Combes, brigadier de gendarmerie.

Voici les résultats de ce concours :

1<sup>re</sup> série. — 1<sup>er</sup> prix, M. Campmas, conseiller municipal, 2<sup>e</sup> prix et médaille de vermeil, M. Boudou, maire; 3<sup>e</sup> prix, M. Boudou, conseiller municipal.

2<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup> prix, M. Rigal; 2<sup>e</sup> prix M. Albugues, professeur; 3<sup>e</sup> prix, M. Cambou, ex-instructeur militaire.

3<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup> prix *ex-æquo* MM. Antonin Larrieu et Sylvain Pouzergues; 2<sup>e</sup> prix *ex-æquo* MM. Prosper Bujak et Albert Dailles.

4<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup> prix *ex-æquo*, MM. Bennet et Delbos; 2<sup>e</sup> prix, M. Marty.

5<sup>e</sup> série. — 1<sup>er</sup> prix, M. Toussaint; 2<sup>e</sup> prix, M. Mercadier.

Ces neuf lauréats appartiennent à l'école primaire supérieure.

M. Boudou, maire, et Albugues, toujours heureux d'être agréables aux élèves, ont bien voulu leur attribuer leurs lots en témoignage de sympathie.

Sur la demande générale du nombreux public qui assistait au concours, il a été décidé qu'en dehors des exercices réglementaires il serait prochainement organisé une nouvelle séance publique de tir.

Dorénavant, le dernier samedi de chaque mois sera consacré aux exercices de tir pour les élèves de l'établissement et les communes les plus voisines.

Les leçons préliminaires seront données conformément aux instructions sur le tir à courte portée.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 27 avril au 4 mai 1895

**Naissances**

Marmiesso, Jules, rue des Pénitents, 1.  
Bergon, Gaston, à St-Henri.  
Dupuy, Louis, rue Fénelon, 5.  
Rodrigues, Marius-Henri, rue Rousseau, 3.

**Mariages**

Satti, Jean, et Aussel Jeanne.

**Décès**

Jolain, Adelaïde, religieuse de la miséricorde, 75 ans, célibataire, rue des Ecoles, 1.

**Musique du 7<sup>me</sup> de ligne**

PROGRAMME des 2 et 5 MAI

de 4 à 5 h. du soir (Allées Fénelon)

L'Audacieux (P. R.)	Leroux.
Stradella (Ouverture)	Flotow.
Toast à l'Alsace (Valse)	Sence.
L'Eclair (Fantaisie)	Halévy.
Joyeux Pantins (Quadrille)	Eustace.

A quoi le Tapioca Rils doit donc sa réputation ? demandait-on : à ce qu'il est le meilleur, tout simplement. Essayez-en et vous verrez.

Le meilleur *antiglaireux* et *antibilieux* connu est la *Tisane Dussolin*. Il suffit d'en prendre une cuillerée à café chaque matin. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt principal à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Bibliographie

SUCCÈS DU PIANO

Anthoine (E.). <i>Chant du Pâtre</i> (très facile).....	1 »
Broustet (E.). <i>Kitra</i> , mazurka russe (moyenne force).....	2 »
Cressonnois. <i>Baby</i> , quadrille sur des rondes enfantines (facile).....	1.70
Lacome (P.). <i>Berceuse</i> (moyenne force).....	1.35
Maraval (J.). <i>Ce que raconte le moulin</i> (facile).....	1 »
Pessard (E.). <i>Mlle Carabin</i> , valse (moyenne force).....	2 »
Pfeiffer (G.). <i>Sérénade de Chérubin</i> (difficile).....	1.35
Rougnon (P.). <i>Danse hongroise</i> (moyenne force).....	1 »
Salomé (Th.). <i>Menuet</i> (très facile)....	1 »
Salvayre (G.). <i>Sommeil de la poupée</i> (moyenne force).....	1.70
Serpette (G.). <i>La Garnd russe</i> , marche (moyenne force).....	2 »
Wittman (G.). <i>Marche du Figaro</i> (moyenne force).....	1.70

LE MONDE MODERNE. — Sommaire du N° de Mai 1895. — 22 articles inédits 93 illustrations. — La Fée Migrane, nouvelle, par Georges Beaulieu. — 5 compositions de G. Roux. — Une heure sur la planète Mars, par Camille Flammarion. — 4 illustrations. — Les Coins ignorés du Comté de Kent, par B.-H. Gausseron. — 6 illustrations de Fraser, d'après nature. — Paris par A. Coffignon. — Nos arsenaux, par De la Coudé. — 10 illustrations de Fouqueray, d'après nature. — Le Bréviaire Griman, par Edmond Neukomm. — 8 illustrations. — Les Fumeurs

devant l'hygiène, par le Dr E. Monin. — L'Évolution des Industries d'art, par Louis de Villotte. — 8 compositions originales de Rudnicki. — Le Cabinet des estampes de Paris, par Henri Bouchot. — 9 illustrations de F. Courboin d'après nature. — Oreille fendue, nouvelle, par Georges de Lys. — 2 compositions de A. Paris. — Frédéric Mistral, par Jean Carrère. — 6 illustrations, dont 1 portrait et 1 autographe. — L'Affiche moderne, par Louis Gonse. — 14 reproductions. — La Photographie des grands effets de lumière, par Frédéric Dillaye. — 8 illustrations d'après nature. — L'Impératrice Frédérique, par Yetta Blaze de Bury. — 3 illustrations d'après nature, dont 1 portrait. — Le mouvement littéraire. — Revue du mois passé. — Flirt interrompu, dessin original de Fernand Fau. — La Mode du mois, par la comtesse Lise de Rose. — 5 compositions. — Les Petites inventions, par Arthur Good. — 4 figures. — Connaissances utiles, par H. Mousse de Corse. — Jeux et Récréations, par Beudin. — Menus et recettes, par G. Garlin.

Abonnements: France, Algérie, Tunisie, 18 fr. Etranger, Union postale 21 fr. Pour s'abonner il suffit d'envoyer le montant du prix, à M. le Directeur du *Monde Moderne*, 5, rue Saint-Benoit, Paris.

**La Nouvelle Revue**  
18, Boulevard Montmartre, Paris.  
Directrice: Madame Juliette ADAM  
PARAIT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement	Paris et Seine	50 <sup>fr</sup>	26 <sup>fr</sup>	14 <sup>fr</sup>
	Départements	56	29	15
	Etranger...	62	32	17

On s'abonne sans frais: dans les Bureaux de poste, les agences du *Crédit Lyonnais* et celles de la *Société générale de France et de l'Etranger*.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BAINS DE MER DE L'OcéAN

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

Exceptionnellement: Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

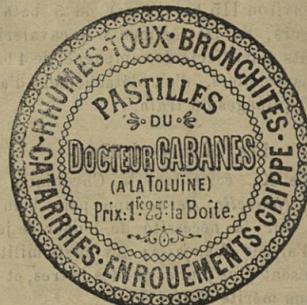
Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet: Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres des stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de

250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres. Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.



Où, je suis guéri, je ne tousserai plus jamais, et je tiens par reconnaissance à faire connaître mon secret. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que ma toux a disparu. C'est grâce aux Pastilles du Dr CABANES que vous n'aurez plus ni Rhumes, ni Gripes, ni Catarrhes, ni Bronchites.

Dépôt Ph<sup>ie</sup> DERBEQ, 24, Rue de Charonne, Paris ET TOUTES PHARMACIES. Envoi franco contre timbres.

Ne demandez chez votre Epicier que du  
**TAPIOCA RILS**  
c'est le MEILLEUR  
ÉVITER LES CONTREFAÇONS  
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Epicerie et de Comestibles.  
Vente en Gros: 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

**ORFEVREURIE CHRISTOFLE**  
LA MARQUE DE FABRIQUE  
ci-contre  
et le nom CHRISTOFLE en toutes lettres.  
Seules garanties pour l'Acheteur

**COUVERTS CHRISTOFLE ARGENTÉS SUR MÉTAL BLANC**  
**CHRISTOFLE & Co**  
MANUFACTURE A PARIS, 56, RUE DE BONDY  
Représentants dans toutes les villes de France et de l'Etranger.  
Nos représentants à Cahors, sont MM. Mandelli, père et fils, horl.-bijoutiers. — Envoi franco du Catalogue.

**DEUX GRANDS PRIX à l'Exposition Universelle 1889**

**Journal de la Santé**  
REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par le vole du Journal par d'émulents spécialistes.  
PRIME GRATUITE: Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8<sup>fr</sup> en librairie.  
ABONNEMENTS: UN AN, 6 FR.; UNION POSTALE, 8 FRANCS. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX: 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Etranger.

**VIN DE VIAL**  
LACTO PHOSPHATE - VIANDE - QUINA  
Aliment physiologique complet  
Anémie — Convalescence  
Pertes des forces — Languueur — Inappétence  
Parfaitement dosé et assimilable, le *Vin phosphaté de Vial* est un stimulant puissant de la nutrition. D'une efficacité certaine, il est le réconstituant général de toutes les affections débilitantes.  
Pharmacie VIAL, rue Victor-Hugo, 14, LYON et toutes pharmacies.

**PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS!!!**  
GUEISON prompt et sans traces des chutes, écorchures, coupures, piqures, cravasses, cassures, gerçures, maladies de la peau, piéles de toutes nature. Réparation exacte du poil par le *vrai Réparateur Tricard*, se trouve dans toutes les bonnes pharmacies. — Flacon de 1 fr. 50 et 2 fr. 50 avec bonnes pharmacies. — Exiger le *vrai Réparateur Tricard*, dit aussi *réparateur J. B. A. T.* connu depuis plus de 30 ans, toujours flacons carrés plats, étiquettes jaunes.

**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**  
1<sup>ers</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE  
F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

AVIS

MARTIN MARGERIE a acheté le fonds de commerce de Madame Angèle Montagne, à Luzech (Lot).

Les réclamations seront reçues jusqu'au 15 mai 1895.

25 ANS DE SUCCÈS.  
MAISON DE CONFIANCE  
LA POSE DES DENTS  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE: AUDOUARD BRIVE.

Le propriétaire-gérant: LAYTOU

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles en égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

EXPOSITION

CAHORS 1891

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'été.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.